

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 87 (1960)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Les prix du "bon vieux temps"  
**Autor:** Badoux, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-231828>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les prix du "bon vieux temps"

Nous devons à cet ami R. Badoux, instituteur émérite, les intéressants extraits d'un vieux livre de comptes *Le Bon Messager*, qui débutait par cet...

## Avis qu'il faut lire

*Il est, chers lecteurs, un devoir domestique que négligent un grand nombre de nos concitoyens et dont l'oubli peut avoir des suites plus funestes qu'on ne se l'imagine : nous voulons parler de la tenue régulière des « recettes et des dépenses du ménage... »*

*Nous vous donnons le conseil d'habituer de bonne heure vos enfants à tenir avec régularité et netteté le journal du ménage. Ce sera pour eux une leçon journalière d'ordre et d'économie domestique.*

*Le Bon Messager  
décembre 1843*

**EXTRAITS** du *Journal de Ménage*  
de Louis Labatiste, maître d'hôtel à Paris,  
(domicilié à Lovattens)

— 1844 et 1845 —

(Les sommes sont indiquées en Livres et rappes ou en Francs et rappes).

### Bétail :

Vente de 2 moutons	Fr. 16.—
de veaux	de 7.— à 10.—
d'un porc gras	58.75
d'une vache	79.—
Achat d'un cheval brun	144.—

### Journées :

1 pr battre à la mécanique	—.70
----------------------------	------

1 journée au charron	—.60
au cordonnier	—.50
au fruitier	—.50
à la lessiveuse	—.40

### Epicerie :

1 livre de café	—.70
de chocolat	—.45
de sucre	—.40
de sel	—.10

### Vaisselle :

pr un quart de douzaine d'assiettes blanches	—.45
pr une théière noire	—.40
pour 2 bagolets	—.70

### Lingerie :

pour des caleçons	—.90
2 chapeaux de paille	1.10
1 casquette	1.80
des bretelles	—.20

### Journaux :

Abonnement au « Nouvelliste »	2.10
-------------------------------	------

### Impôts :

Payé au régent d'Hennens pour le rachat de la dîme (annuel)	4.20
1844 - 1845.	

### Salaire annuel d'un domestique :

Fr. 100.—

### Avances au domestique : (Extraits)

Payé un dimanche pour boire	—.50
Le dimanche de la « revue » de Moudon : payé pour faire ribote et acheter une grammaire	3.50

## "NÔUTRON COTERD" une fois par mois...

Mars : Lundi 7, de 17 à 19 heures, au Buffet de la Gare de Lausanne,  
1<sup>re</sup> classe.

Bienvenue à tous les amis du « Conteuseur ».

La Rédaction.

Payé pour un chapeau blanc	— .75
Payé un dimanche pour boire avec Samuel Tisser	— .50
Payé pour aller à la mèdze à Morlens	.50
Le jour de bénichon de Romont	1.—
Livré pour aller à Lausanne	4.—
Payé le jour de la fête civique de Lucens	1.30

*La poste :*

Au postillon (facteur) pr un port de lettre	— .15
--	-------

(C'était le destinataire qui payait le  
port.)

(« Vous m'avez proposé de m'écrire.  
Le postillon se rend trois jours par  
semaine à Lovattens, le lundi, le mer-  
credi et le samedi. »)

Comptes de la Fromagerie  
de LOVATTENS

— pour 1846 —  
soit dès la St-Martin 1845 à la  
St-Martin 1846

(Jn. Siméon Ogay, secrétaire-caissier)

*Extraits :*

Pr une chandelle quand on a passé les comptes	— .10
Pr une douzaine de caillettes	2.—
Pr 2 bouts de poutre pour mettre à la cave	— .50
Pr un demi-pot d'huile	— .80
Pr faire raccommorder la paillasse du lit de la fromagerie	— .50
Pr de la paille pour remplir le dit lit	— .40
Pr de la poussière pour le même lit	— .50

Le caissier de la Fromagerie boucle ses  
comptes de 1846 par les lignes suivantes :  
« Je dis que l'excédent du présent com-  
pte est de *deux francs soixante rappes*  
*trois cinquièmes* — (2.60 et 3/5 — sauf  
erreur ou omission. »

(Signé) : Siméon Ogay.

(On indemnise du lait qui a été perdu  
à la cuisine de la laiterie à raison d'*un*  
*cruz et demi* la livre.)

— 31 livres à 1 cruz et demi = Fr. 1.15  
1 cruz = environ 2  $\frac{1}{2}$  rappes (cen-  
times).

*Médecin et pharmacie*

Pr une consultation au médecin	— .50
Pr des remèdes pour Gritelet	1.50

Artisans

*au fruitier :*

pr rappetasser une tine	— .50
pr rappetasser une baratte	— .05

*au potier :*

pr rappetasser une casse	— .50
pr « tamer » des fourchettes	— .05
pr avoir fondu des cuilliers	— .10

*au verrier :*

pr 3 carreaux de vitre	— .35
------------------------	-------

*au tisserand :*

pr peigner le chanvre	3.—
pr façon de toile	17.80

*au cordonnier :*

façon d'une paire de socques	— .30
pr fabriquer 7 paires de socques	1.10

*au tailleur :*

pr façon d'habit	1.50
------------------	------

*au bourrelier :*

un collier de vache	3.—
un collier de cheval	16.—

*au maréchal :*

pour une herse	7.60
----------------	------

*au hongreur :*

pr 4 pores enferrés	— .40
---------------------	-------

Divers

pr 2 boîtes de cirage	— .20
-----------------------	-------

pr 2 faux, 3 manches de faux, une fourche, 2 covats, une molette et un chapeau, etc. (sic)	9.30
pour une faux et une molette	2.70

pour des tenailles	.25
--------------------	-----

pour du papier et du jus	.20
--------------------------	-----

pour de l'encre et du vin	.30
---------------------------	-----

pour des peignes et du biscôme	.30
--------------------------------	-----

pour un voyage à Lausanne	1.80
---------------------------	------

pour aller marraine	5.—
---------------------	-----

pour du pain de marraine	3.—
--------------------------	-----